

Les procès pour viol ne doivent pas se dérouler à huis clos

*Lettre à Julie**

Julie, vous avez voulu le huis-clos pour le procès de Matthieu, qui vous a agressée et violée en 2010. On peut comprendre que par pudeur, vous ne souhaitiez pas que les violences que vous avez subies soient révélées à la France entière. Mais est-ce à vous d'avoir honte ? C'est bien la pire des manipulations des machistes que de faire rejaillir la honte sur la victime des agressions sexuelles, et c'est leur plus grande victoire lorsque la victime préfère cacher sa honte au lieu d'accabler publiquement son violeur !

Quel déshonneur redoutez-vous ? Comme si l'honneur d'une femme dépendait d'un détraqué sexuel ! Vous auriez pu faire prendre conscience à des jeunes qu'ils n'ont aucun droit sur aucune fille, leur dire qu'infliger des relations sexuelles non consenties est un crime, et que le criminel peut être mis au ban de la société, le crime atroce commis par votre violeur empêchant toute compassion de la part du public. Quelle leçon de courage auriez-vous pu donner aussi à toutes les jeunes filles victimes** qui n'ont pas ou demain n'oseront pas porter plainte : à peine une agression sexuelle sur 10 finit devant les tribunaux !

Sans doute sont-ce votre entourage et vos conseils qui pour vous protéger ont fait cette demande de huis-clos. Je souhaiterais leur dire :

Avez-vous pensé à cette très jeune fille dont les parents estimaient que pour que sa mort ne soit pas inutile, il fallait dénoncer les fautes de la société, les dysfonctionnements des institutions qui avaient conduit à sa

terrible fin ? Julie a peut-être droit au silence, mais Agnès, elle, avait droit à la reconnaissance publique de ses souffrances, comme Anne-Lorraine, Laetitia et tant d'autres. Le huis-clos a signifié pour elle un second enterrement.

Avez-vous pensé qu'en choisissant d'étouffer les débats vous laissiez les mains libres à ceux qui, partisans de la culture de l'excuse, ne manqueront pas d'amoindrir les responsabilités de l'assassin sous le prétexte qu'il n'était pas encore tout à fait majeur ? Que la peine serait probablement plus faible que si la pression médiatique s'était exercée ? Compte tenu des remises de peines et des libérations conditionnelles, le violeur-assassin peut se retrouver libre d'ici quelques années. Qui se souviendra dans 10 ou 15 ans du procès du Puy-en-Velay, enterré, disparu comme s'il n'avait jamais existé ? Avez-vous pensé à ses futures victimes ? Avez-vous pensé que la publicité du procès protégerait Julie davantage que le silence ?

Agnès Lequime

**Julie est le prénom donné dans la presse à la première victime de l'assassin d'Agnès Marin*

*** Une dérive inquiétante se fait jour : il y a plus de mineures violées que de majeures, les violeurs sont de plus en plus jeunes, 40% des viols sur les mineures sont le fait de mineurs (voir les rapports de l'ONDVRP, enquête de victimité 2011).*